PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté par résolution le règlement numéro 08-2024 relatif à la construction et la municipalisation des rues.

Ledit règlement 08-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 9 avril 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 9 avril 2024.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 9 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2024.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière